

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2017-07-10 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1^{re} avenue, Ville de Portneuf le 10^e jour du mois de juillet deux mille dix-sept à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Nelson Bédard à laquelle sont présents:

Monsieur le maire : Nelson Bédard
Mesdames les conseillères : Diane Godin
Karine St-Arnaud
Chantale Hamelin
Joëlle Genois
Vacant
Monsieur le conseiller : Bruno Cormier

Monsieur Mathieu Gingras, directeur général et madame France Marcotte, greffière sont également présents.

Rés.2017-07-131

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

0. Ouverture de l'assemblée
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Adoption du procès-verbal du 12 juin 2017
4. Dépôt du bordereau de correspondance
5. Dépôt d'un rapport budgétaire comparatif
6. Dépôt du procès-verbal du Comité Culture et Embellissement
7. Adoption des comptes à payer
8. Avis de motion, amendement règlement 117
9. Dérogation mineure, 238 rue des Boisés
10. Dérogation mineure, 116 1^{re} Avenue
11. Dérogation mineure, 4230 chemin Chaussegros-de-Léry
12. Mandat Envir'eau puits – essais de pompage et rapport hydrogéologique
13. Mandat Samson et Frères inc. – forage pour essais de pompage

14. Mandat WSP Canada pour la réalisation et le dépôt au MDDELCC d'une demande d'autorisation et de certificat d'autorisation, voie contournement
15. Mandat surveillance travaux rang de la Chapelle et route Saint-Gilbert
16. Crédit matières résiduelles, 261 rue St-Charles
17. Relocalisation temporaire des bureaux administratifs
18. Signature entente installation bancs avec bacs à fleurs et support vélo, Transport Canada
19. Signature entente de partenariat Escouade Bleue
20. Règlement hors cour – dossier monsieur Fernand Naud
21. Politique culturelle
22. Demande d'autorisation au Ministère Développement Durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)
23. Autorisation de passage, Fondation « Coast to Coast Against Cancer »
24. Période de questions
25. Levée de l'assemblée

Période de questions

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 19h40 Fin : 20h10

Rés.2017-07-132

Adoption du procès-verbal du 12 juin 2017

Une copie du procès-verbal a été remise à tous les membres du conseil au plus tard la veille de la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le procès-verbal du conseil de Ville du 12 juin 2017 soit accepté tel que présenté.

Dépôt du bordereau de correspondance

Le bordereau de correspondance fut déposé au conseil de Ville le 10 juillet 2017. (du 12 juin au 10 juillet 2017).

Dépôt d'un rapport budgétaire comparatif

Un rapport budgétaire comparatif en date du 30 juin 2017 est déposé au conseil municipal de la Ville de Portneuf, le 10 juillet 2017, par la trésorière.

Dépôt du procès-verbal du Comité culture et embellissement

Le procès-verbal de l'assemblée du Comité culture et embellissement tenue le 17 mai 2017 est déposé au conseil municipal le 10 juillet 2017.

Rés.2017-07-133

Adoption des comptes à payer.

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil de la Ville de Portneuf autorise le paiement des comptes à payer au montant de 754 164.21 \$.

Liste des comptes à payer	183 100.73 \$
Liste des chèques émis	386 386.56 \$
Liste des chèques manuels	27 104.30 \$
Liste des paiements en ligne	85 934.53 \$
Dépôt salaires	71 638.09 \$

Je, Danielle M. Bédard, trésorière, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

Danielle M. Bédard, trésorière

Avis de motion, amendement règlement 117

Je, Karine St-Arnaud, conseillère, donne avis par la présente qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 117 « Décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires » en donnant l'autorisation à la trésorière aux articles 5, 5.1 et 6.

Rés.2017-07-134

Dérogation mineure, 238 rue des Boisés

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal municipal « Une voie de choix » édition de mai 2017;

Attendu que la demande consiste à permettre l'installation d'une piscine en cour avant d'un terrain d'angle à une distance de 3.5 mètres de la ligne de rue;

Attendu la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf ne peut accepter la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé sur le lot 2 981 310 sis au 238 rue des Boisés, portant le matricule 9775 77 8486 étant donné qu'aucun permis n'a été émis pour l'installation de la piscine.

Rés.2017-07-135

Dérogation mineure, 116 1^{re} Avenue

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal municipal « Une voie de choix » édition du 22 juin 2017;

Attendu que la demande consiste à permettre une marge de recul arrière à 5.17 mètres au lieu de 6.0 mètres, ainsi que la distance entre le cabanon et la maison à 1.76 mètre au lieu de 2.0 mètres;

Attendu la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé sur le lot 2 981 006 sis au 116 1^{re} Avenue, portant le matricule 9973 26 8464.

Rés.2017-07-136

Dérogation mineure, 4230 chemin Chaussegros-de-Lery

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal municipal « Une voie de choix » édition du 22 juin 2017;

Attendu que la demande consiste à permettre une distance de la ligne des hautes eaux à 25 mètres au lieu de 30 mètres tel que prescrit à l'article 20.2.3.4 du règlement de zonage;

Attendu la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à majorité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé sur le lot 5 114 022 sis au 4230 chemin Chaussegros-de-Lery, portant le matricule 8092 77 9986.

Le vote est demandé sur la proposition principale, la proposition est adoptée avec quatre voix favorables et une voix défavorable.

Rés.2017-07-137

Mandat Envir'eau puits – construction deux piézomètres secteur Saint-Charles

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte l'offre de service déposée par Envir'eau puits pour la supervision d'un essai de pompage simultané sur FE-1 et FE-2 ainsi que la rédaction d'un rapport hydrogéologique pour la somme de 12 797 \$ taxes en sus.

QUE si les travaux s'échelonnent sur plus de six jours, un montant de 850\$ (taxes en sus) par jour supplémentaire sera facturé.

QUE ces dépenses soient affectées à TECQ 2014-2018.

Rés.2017-07-138

Mandat Samson et Frères inc. – forage pour essais de pompage

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf mandate Samson et Frères inc. pour les forages des essais de pompage sur les puits FE-1 et 2 pour un montant de 9 550 \$ taxes en sus.

QUE cette dépense soit affectée à TECQ 2014-2018.

Rés.2017-07-139 Mandat WSP Canada pour la réalisation et le dépôt au MDDELCC d'une demande d'autorisation et de certificat d'autorisation, voie contournement

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf mandate la firme WSP Canada inc. pour compléter les démarches pour l'obtention du certificat d'autorisation auprès du MDDELCC dans le dossier de la future voie de contournement pour un montant de 8 675 \$ taxes en sus.

QUE cette dépense soit affectée au Fonds carrières et sablières.

Rés.2017-07-140 Mandat surveillance travaux rang de la Chapelle et route Saint-Gilbert

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf mandate Assaini Conseil pour la surveillance des travaux du rang de la Chapelle et de la route Saint-Gilbert au taux horaire de 105\$/heure x 5 heures (surveillance bureau) et 80 \$/heure x 90 heures (surveillance chantier), le tout pour une dépense maximale de 7 725 \$ taxes en sus et ce conditionnellement à l'acceptation par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du règlement d'emprunt #200.

Rés.2017-07-141 Crédit matières résiduelles, 261 rue St-Charles

Considérant que le conseil municipal a changé, en 2017, la façon de facturer les matières résiduelles;

Considérant que l'entreprise située au 261, rue Saint-Charles a fait les efforts recommandés par la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf pour diminuer la quantité de ses déchets en faisant plus de recyclage;

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal accepte de réduire la facturation, des matières résiduelles pour l'année 2017, à l'entreprise située au 261, rue Saint-Charles au montant de 15 650 \$.

Rés.2017-07-142 Relocalisation temporaire des bureaux administratifs

Considérant que toutes les fenêtres de la bâtisse de l'hôtel de ville seront changées au courant de l'été;

Considérant que ces travaux occasionneront beaucoup de bruit et de poussière;

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

QUE les bureaux administratifs soient relocalisés temporairement au Carrefour municipal pour la période du 14 août au 13 octobre 2017.

QUE le conseil municipal autorise les dépenses occasionnées relativement à l'installation des services téléphoniques et informatiques pour cette relocalisation.

QUE le conseil municipal autorise la fermeture des bureaux administratifs, à la population, deux jours ouvrables pour la relocalisation et deux autres jours ouvrables pour la réinstallation à l'hôtel de ville.

Rés.2017-07-143 Signature entente installation bancs avec bacs à fleurs et support vélo, Transport Canada

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE madame la greffière soit, et elle est par les présentes, autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf l'entente avec Transport Canada concernant l'installation de trois (3) bancs avec bacs à fleurs et d'un support à vélo bleu au quai de Portneuf.

Rés.2017-07-144 Signature entente de partenariat Escouade Bleue

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer, pour et au nom de la ville, l'Entente de partenariat « Projet Escouade bleue phase II – 2017 »;

QUE le conseil municipal autorise le versement d'une contribution au montant de 2 500 \$ à la Table de concertation en environnement de Portneuf;

QUE le conseil municipal autorise la circulation des agents de l'Escouade bleue dans les cours d'eau et près des bandes riveraines afin d'évaluer la qualité de ces dernières et les autorise à rencontrer les commerçants afin de les sensibiliser, de les informer et de les questionner sur l'économie de l'eau;

Rés.2017-07-145 Règlement hors cour - dossier de monsieur Fernand Naud

CONSIDÉRANT QUE la Ville est poursuivie par monsieur Fernand Naud pour un montant de 143 000 \$ en lien avec des dommages subis lors d'une inondation qui aurait été causée par la rupture du barrage Bishop dont la Ville était prétendument propriétaire au montant du sinistre (26 septembre 2005);

CONSIDÉRANT QUE ce dossier avait été suspendu puisqu'il était relié à d'autres dossiers similaires (dommages suite aux fortes pluies de septembre 2005) et qu'il a été récemment « réactivé »;

CONSIDÉRANT QU'une partie de la réclamation (travaux d'immunisation : 87 000 \$) n'est pas couverte par l'assureur de la Ville et que la Ville a mandaté la firme Tremblay Bois Mignault Lemay s.e.n.c.r.l. pour la représenter à l'égard de cette partie de la réclamation;

CONSIDÉRANT QUE Me Chloé Fauchon qui représentait jusqu'à tout récemment le demandeur a cessé d'occuper ses fonctions et que le nouvel avocat du demandeur est disposé à régler le dossier hors cour;

CONSIDÉRANT QUE l'assureur de la Ville est disposé à payer un montant de 13 000 \$ en capital, intérêts et frais en règlement final et complet de ce dossier pour la portion couverte par celui-ci (frais de nettoyage des bâtiments et de remise en état des lieux) et souhaite que la Ville participe financièrement à ce règlement;

CONSIDÉRANT les honoraires professionnels qui devraient être engagés par la Ville pour la mise en état du dossier et, éventuellement, la tenue du procès;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est disposée à participer au règlement hors Cour du dossier pour la somme de 2 000 \$ en capital, intérêts et frais, pour des motifs purement économiques et sans admission aucune de responsabilité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville paie une somme de 2 000 \$ en capital, intérêts et frais à monsieur Fernand Naud pour le règlement hors cour du dossier portant le numéro 200-17-006821-060 à des fins purement économiques et pour éviter les frais et aléas reliés à un procès.

QUE la Ville autorise la trésorière à émettre un chèque au montant de 2 000 \$ à l'ordre de monsieur Fernand Naud.

QUE la Ville autorise les avocats de la firme Tremblay Bois Mignault Lemay s.e.n.c.r.l. à signer pour et au nom de la Ville tous les documents utiles et nécessaires au règlement hors cour de ce dossier.

Rés.2017-07-146 Politique culturelle

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la ville de Portneuf autorise une dépense maximale de 6 750\$ pour la préparation de la Politique Culturelle par madame Jeanne Couture.

Rés.2017-07-147 Demande d'autorisation au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)

Considérant que la Ville de Portneuf doit réaliser des travaux en bande riveraine;

Considérant qu'en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) la Ville doit demander une autorisation au MDDELCC;

Considérant que les plans et devis de ce projet sont présentement en préparation par Tetra Tech QI inc.;

Considérant que le MDDELCC doit autoriser la réalisation du projet;

Considérant que la demande d'autorisation doit être préparée par un ingénieur;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf mandate la firme TETRA TECH QI inc. pour présenter la demande d'autorisation au MDDELCC, dans le but d'obtenir les certificats d'autorisation requis pour effectuer les travaux de réfection de la rue de la Grève en référence au projet 34509TT dans le cadre du programme FEPTEU, volet 1, Segments I088 et I089 du plan d'intervention 2016-2017.

QUE la Ville de Portneuf accepte les plans et devis préparés par TETRA TECH QI inc. et autorise cette dernière à transmettre les plans et devis au MDDELCC et à présenter une demande d'autorisation.

QUE la Ville de Portneuf accepte de transmettre au MDDELCC, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec les autorisations accordées.

QUE la Ville de Portneuf confirme que le projet ne contrevient à aucun règlement municipal.

QUE le directeur des travaux publics et/ou son substitut soit autorisé à signer au nom de la Ville de Portneuf, toute correspondance relative à cette demande.

Rés.2017-07-148

Autorisation de passage, Fondation « Coast to Coast Against Cancer »

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le passage de la Fondation « Coast to Coast Against Cancer » sur notre territoire le 19 septembre 2017.

Période de questions

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 20h27 Fin : 20h32

Levée de l'assemblée

Madame la conseillère Chantale Hamelin demande la levée de l'assemblée à 20h33.

Maire

Greffière